



## Rétrogradation verbale sans écrit

Par **L0062**, le **28/08/2012** à **15:02**

Bonjour,

Je travail depuis 8 ans dans la même société ( A ). Il y a 1 an on m'a envoyer dans une autre société du groupe ( B ) ( société indépendante et code APE différent ) sans aucun avenant à mon contrat de travail. Au bout de 11 mois de présence dans la société ( B ) j'ai eu la surprise de trouver un matin mon remplaçant installé à mon bureau. Le patron de cette société ( B ) m'a certifié mon retour au sein de la société mère ( A ), celle avec qui j'ai toujours été sous contrat.

Le poste que j'occupai avant mon départ ( de la A ) est désormais occupé par une autre personne et l'on me reproche des fautes sur des chantiers vieux de 2 ans à 1 an sans avoir jamais reçu de reproches écrites ou verbales auparavant. En conséquence on me rétrograde au poste que j'occupai en début de carrière. Tous ca sans aucun écrit de leurs parts.

Que puis je faire contre ca ????

Merci de vos réponse  
Ludovic

Par **P.M.**, le **28/08/2012** à **15:16**

Bonjour,

Vous pourriez déjà refuser toute rétrogradation par lettre recommandée avec AR et s'il y a eu prêt de main d'oeuvre, il faudrait savoir à quelle date celui-ci a commencé...

Par **L0062**, le **28/08/2012** à **16:42**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Je rédigerai un courrier AR dans ce sens. Il y a bien eu une facturation inter société ( de la A vers la B ) sur la base de 4/5ème de mon temps de travail alors que j'étais délocalisé à plein temps. Début le 26 septembre 2011 et fin le 20 juillet 2012. Cela a t il une importance dans cette histoire ??? Je ne comprend pas pourquoi ????

Cdt  
Ludovic

Par **P.M.**, le **28/08/2012** à **16:58**

Ce sont deux choses différentes mais qui peuvent être liées et pour le prêt de main d'oeuvre, l'employeur aurait dû respecter la version applicable à l'époque de l'[art. L8241-2 du Code du Travail...](#)